

Réunion du 3 avril 2024

Absent : Virginie MONTALI, Odile OUTTERS
Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19 :

Cette année, la quote-part de la commune s'élève à 4 613,38 €. Comme chaque année, les élus doivent décider si cette somme sera mise en recouvrement par les services fiscaux ou si elle sera inscrite sur le budget.

Le conseil décide la mise en recouvrement par les services fiscaux.

Vote des budgets primitifs 2024 :

Chaque élu a été destinataire d'un condensé des budgets primitifs 2024 de la commune et de la caisse des écoles

Caisse des écoles : montant arrêté à 81 600 €

Budget communal : 494 900 € en fonctionnement et 1 249 065 € en investissement.

Le conseil valide les budgets primitifs 2024.

Vote des taux fiscaux :

Nouveauté cette année : le taux de la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) doit être à nouveau voté. On ne peut augmenter ce taux que de 0,507.

	2023	2024
TFB	23,50 % (dont 2,30 % du véritable taux communal)	23,50 %
TFNB	16,73 %	16,73 %
TH	1,80 % (taux bloqué depuis plusieurs années)	2,31 %

Le conseil délibère favorablement.

Travaux hôtel-restaurant :

Pour l'aide financière du Département, la seconde demande a été faite au titre du volet commercial, avec une subvention de 105 350 €.

L'architecte est chargé de dresser une projection des planchettes pour les hirondelles (vu avec l'adjoint de l'ABF).

Sur les travaux, ça n'a pas avancé. Une entreprise bloque : elle est prévue pour demain (sanitaires). Lisette NOILLAC suggère de contacter un chef connu (Etchebest), ou SOS village (TF1)... car l'annonce ne semble pas faire mouche...

Prêt relais :

Proposition du Crédit Agricole pour un prêt d'un an de 300 000 € (attente versement subventions, FCTVA), au taux de 3,87 %, frais de dossier 0,10 €.

Aucune obligation de prendre l'intégralité de la somme, on ne paie des intérêts que sur ce que l'on dépense ; on peut rembourser par anticipation dès que les fonds sont reçus.

Le conseil valide la proposition.

Ecole :

Devis pour la fourniture d'un portable à la Maison Brûlée par Technique Média Informatique : 470 € HT. Remplacement de la lampe du VPI et disque SSD sur l'ordinateur relié au TBI. Le conseil valide.

Il faudra aussi prévoir le remplacement du photocopieur.

L'APEEG a remis un chèque de 2 000 € aux écoles, pour financer la sortie scolaire à Bugeat.

Contrôle décennal du radon à l'école de la Maison-Brûlée par le bureau JM LEYRAT. 2 mesures ont été réalisées : garderie et salle de classe. Les résultats sont légèrement supérieurs à la moyenne dans la garderie. On doit faire des aménagements nécessaires, informer par affichage et procéder à une nouvelle mesure dans 36 mois. Solution possible : installer une petite VMC.

Couverture presbytère :

Proposition du cabinet TERTIO de Corrèze pour un montant HT de 9 500 €.

Le conseil valide, Gérard TOURNEIX étant sorti lors du débat.

Pose d'une passerelle :

Visite sur site de Carole BRIDIER, de l'adjoint à l'ABF et de l'inspecteur des sites (DREAL) qui ont validé techniquement le projet. Prochaine étape : passage devant la CDNPS.

Permis d'aménager déposé uniquement pour la passerelle.

PLU :

La réunion publique s'est bien passée avec les explications claires de Mme MANIERE. Depuis, elle a reçu 48 propriétaires sur 4 demi-journées.

Réunion de la commission urbanisme avec Mme MANIERE pour faire le point, prévue le mercredi 10 avril à 9 h 30. Gérard TOURNEIX fait part de son point de vue négatif sur le PLU tel qu'on nous l'impose.

Clocher église :

Remplacement du moteur de volée balancée hors service de la cloche n°2, le devis de l'entreprise BROUILLET est de 1 396 € HT. Le conseil valide.

Epicerie API :

Prise de contact avec Sébastien Liccardi pour terrain à La Bitarelle (en face du Relais St Jacques) : il n'est pas opposé à la vente. Surface d'environ 2 000 m². Le maire va reprendre contact avec API qui va faire une étude de faisabilité.

Affaires diverses :

- Projet de modification des statuts de la FDEE 19. Le conseil valide.
- Médecine préventive : proposition d'adhésion à la Service Prévention Santé Travail 19-24, le conseil valide.
- Agglomérée dimanche 7 avril : rappel pour les bénévoles, inscription-retrait dossards : chapelle, café : salle d'expo, ravitaillement au château.
- Syndicat des eaux : Gérard TOURNEIX fait part de la nécessaire augmentation à venir de l'eau. Par rapport à la prévision, on aurait dû payer 1.49 € le m³ en 2024 pour paiement en 2025. Pour équilibrer le budget, il faut augmenter de 25%... soit 1.86 € le m³. L'abonnement prévu à 92,24 passera à 115,30. Gérard souligne l'intérêt pour les syndicats de l'Agglo de faire des groupements de commandes pour les matériaux, les combustibles, etc.
- Déchets : Elise NOILLAC rend compte de son groupe de travail à l'Agglo ; réflexion sur les PMR pour le groupe de travail services spécifiques (PMR). Chaque commune doit être équipée de PAV PMR. Possibilité de porte à porte géré par Tull'Agglo, ramassage 1 ou 2 fois par mois. Cela reste des hypothèses pour l'instant.

Facturation déchets : 10.20% sur le foncier bâti, qui risque de baisser. L'ouverture des bacs est normalement prévue pour 60 litres. Le budget doit rester à l'équilibre...

Collecte des encombrants : rien ne change pour nous. En cas de dépôt sauvage, pas de possibilité d'amende, mais possibilité d'envoyer une facture de nettoyage.

- Visionnage des plans de la station de pompage de Orliaguet.